



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail : administration@remaufens.ch

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic**, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 20 h 02 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 42 personnes présentes.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2022.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. En effet, la Secrétaire peut user de moyens techniques d'enregistrement pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après l'approbation définitive du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Monsieur Gaétan EMONET, Président de la Commission financière, est excusé.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit : Monsieur Jérôme TACHE et Monsieur Gilles RIEDER. Monsieur Stéphane DORTHE les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés. Des bulletins ont été distribués à chaque personne qui a le droit de vote. Pour les votes, le bulletin devra être levé afin de permettre le contrôle par les scrutateurs.

Le tractanda proposé se présente comme suit :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2022. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Présentation et approbation du règlement scolaire**
3. **Présentation et approbation de la révision des statuts de l'Association des Communes de la Veveyse (ACV)**
4. **Budget 2023**
 - 4.1 **Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**
 - 4.2 **Etude complémentaire pour l'agrandissement du bâtiment scolaire**
 - 4.3 **Etude complémentaire pour la réfection du Chemin de la Vignetta et l'aménagement d'un trottoir**
 - 4.4 **Réfection de la Route des Chênes jusqu'à la déchèterie**
 - 4.5 **Mise en conformité de la déchèterie avec installation d'un bac de rétention**
 - 4.6 **Achat de la surface du ruisseau de Rouvena suite à sa remise à ciel ouvert**
 - 4.7 **Rapport de la commission financière**

4.8 Approbation

5. Divers

Monsieur Stéphane DORTHE précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Aucune remarque n'étant formulée sur le tractanda, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal a été annexé à la convocation. Il ne soulève ni remarque ni question.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteure.

2. Présentation et approbation du règlement scolaire

Monsieur Paul KONAN présente cet objet au moyen d'une projection. Il commence par un bref historique sur le travail du Conseil des parents en précisant les objectifs, les tâches, sa composition et ses actions. Il ajoute que le règlement scolaire a été soumis à la DFAC et au SCom pour préavis ainsi qu'à la commission financière. Les modifications ont été approuvées par les trois Conseils communaux du Cercle scolaire de la Basse-Veveyse (Attalens, Granges et Remaufens).

Au passage, il remercie la présence ce soir de Madame Sandra SUTER, membre du Conseil des parents.

Les principales modifications sont l'usage du langage épïcène dans tout le règlement et la mise en conformité du Règlement scolaire avec les nouvelles bases légales en vigueur. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2023.

Il passe ensuite en revue tous les articles en insistant sur les articles modifiés en y apportant les informations nécessaires pour une bonne compréhension.

Art. 7 Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue

La participation perçue par le Conseil communal correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à 3'000 francs par élève et par année scolaire.

Art. 12 Organisation du Conseil des parents

Le conseil des parents nomme sa présidence, sa vice-présidence et son secrétariat. La présidence assure la planification des travaux, convoque les séances, propose leur ordre du jour et dirige les délibérations. Le secrétariat est assuré par le secrétariat scolaire selon le cahier des charges défini.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

Monsieur Stéphane DORTHE donne la parole à Madame Jacqueline BUGNARD pour la lecture du préavis favorable de la commission financière de Remaufens qui a pris connaissance avec attention des modifications apportées au règlement scolaire. Les adaptations font suite aux remarques de la Direction de la Formation et des Affaires Culturelles et du Service des Communes. Elle propose à l'assemblée d'accepter ce règlement scolaire.

Cet objet est donc soumis au vote et le règlement scolaire est accepté à l'unanimité.

3. Présentation et approbation de la révision des statuts de l'Association des Communes de la Veveyse (ACV)

Madame Marie-Claude RUFFIEUX présente cet objet en précisant la raison de cette nouvelle révision. La dissolution de la Région Glâne-Veveyse au 31 décembre contraint l'ACV à reprendre les buts et missions en matière de développement économique, de soutien au tourisme et de politique des transports publics. L'engagement d'une administration professionnelle devient indispensable pour l'ACV afin de gérer le quotidien et préparer le futur. Des commissions chargées de traiter les priorités statutaires ont également été constituées et entreront en vigueur au printemps 2023.

De plus, la nouvelle loi cantonale sur le tourisme impose la création de régions touristiques et la pérennité de celle de la Veveyse est impérative. De plus, certains sujets sociétaux doivent être coordonnés à l'échelle du District (enfance, jeunesse, aînés, culture, sports, projets immobiliers...).

Elle passe ensuite en revue les articles en insistant sur les principaux changements.

De nouveaux buts ont été ajoutés à l'article 3. L'ACV aura le pouvoir de modifier la clé de répartition financière du district de la Veveyse. Elle assumera la fonction de communauté régionale de transport et celle de région touristique.

Le Préfet est membre de l'Assemblée des délégués et la préside. La Conférence des Syndics se renforce pour remplir de nouvelles missions en créant des commissions.

L'ACV reprend les activités de la Région Glâne Veveyse qui a été dissoute.

Les présents statuts entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2023 sous réserve de leur adoption par toutes les communes de la Veveyse puis par le Canton.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter ces statuts.

Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les statuts sont acceptés à l'unanimité.

4. Budget 2023

4.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires dans l'ordre des dicastères. Un résumé des budgets a été distribué à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS

Par Monsieur Stéphane DORTHE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - FORETS

Par Monsieur Julien COTTET

ECOLES - AES - PETITE ENFANCE - JEUNESSE

Par Monsieur Paul KONAN

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - CULTURE & LOISIRS, SPORTS

Par Madame Marie-Claude RUFFIEUX

EAU & ENDIGUEMENTS - EPURATION - GAZ- CIMETIERE

Par Monsieur Grégory DEGLISE

ROUTES - VOIRIE - JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE

Par Monsieur Patricio HERRERA

IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE - GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - ENERGIE

Par Monsieur Kevin GENOUD

Monsieur Stéphane DORTHE donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de CHF 5'459'896.– et des produits de CHF 5'278'140.– d'où un **excédent de charges de CHF 181'756.–**, ce qui donne un dépassement de 3.44 % sur 5% autorisé.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur Jean-Pierre THUILLARD aimerait poser deux questions. La première concerne la bonification d'intérêts sur impôts qui n'était pas de 5 % mais 3 % jusqu'à maintenant ! Quels sont les taux corrects ?

Monsieur Stéphane DORTHE confirme qu'il s'agissait bien d'un taux de 3 % qui est diminué de moitié et passe donc à 1.5 % afin de s'aligner aux autres communes du District et au taux d'épargne bancaire actuel.

Par rapport à la gestion des déchets, Monsieur THUILLARD pensait qu'il s'agissait du concept pollueur-payeur. Comment donc expliquer des charges de CHF 176'300.– et des produits de CHF 232'900.– aux produits dans le compte de la gestion des déchets ? Comment expliquer le bénéfice de plus de CHF 50'000.– ? A son avis, ce que coûtent les déchets doit être payé par les utilisateurs ! Ce point n'est pas logique et reste nébuleux pour lui malgré les explications.

Monsieur Stéphane DORTHE précise que les déchets doivent, en principe, s'autofinancer à 75 % mais la Commune a le droit d'être au-dessus et c'est donc le cas pour l'année 2023 aussi en prévision des investissements prévus et afin d'anticiper.

Madame Aline PICCAND complète en disant que la consommation de sacs taxés est importante. Le futur règlement des déchets, actuellement en cours, devrait être finalisé et présenté au printemps prochain.

Monsieur Patricio HERRERA ajoute que l'aspect du financement par le pollueur-payeur doit être couvert à 75 %. Comme le budget était déficitaire, il fallait réduire les dépenses. Le but n'étant pas d'augmenter le déficit mais de restreindre un maximum où cela était possible.

Aucune autre précision n'est demandée par l'assemblée sur le budget de fonctionnement.

Monsieur Stéphane DORTHE donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de CHF 1'443'996.–**. Ce montant comprend les nouveaux investissements 2023 qui vous seront présentés dans quelques instants ainsi que les reports suivants (travaux reportés) :

7101.5031.01

PAD La Planche partie eaux claires

CHF 55'261.–

7201.5032.02

PAD La Planche partie eaux usées
CHF 254'435.–

Monsieur Grégory DEGLISE explique qu'il s'agit du projet situé en-dessous du restaurant. L'avancement se fait en fonction des bâtiments en construction.

7410.5020.01

Evacuation des eaux pluviales partie supérieure du village (digue Les Brêts)

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'abandonner ce projet. Même si le permis pour la digue a été octroyé, une subvention ne sera accordée que si le projet se réalise dans sa totalité. Le Conseil est donc favorable à reporter ce projet dans le concept global d'évacuation des eaux.

7101.5031.04

Interconnexion turbinage

Le montant de CHF 741'000.– reporté sur l'année 2023 est en lien avec les travaux sur le tronçon du départ de la conduite à Mology pour lesquels le permis du remplacement de la conduite a été reçu aujourd'hui. Les travaux auront lieu l'année prochaine.

6150.5010.03

Etude et aménagement route et trottoir Chemin de la Vignetta

Monsieur Patricio HERRERA donne des explications sur le report du solde de CHF 22'712.85 sur 2023 en attendant de présenter dans quelques instants la suite de l'étude proposée.

Monsieur Stéphane DORTHE donne un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2023-2028. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

4.2 Etude complémentaire pour l'agrandissement du bâtiment scolaire

Monsieur Kevin GENOUD présente cet objet au moyen d'une projection.

Une première étude a été réalisée en 2018. Elle comprenait l'assainissement de la salle polyvalente et du bâtiment scolaire (enveloppe du bâtiment, isolation, fenêtres) ainsi que la construction d'un étage supplémentaire en-dessus de cette salle. Une fois l'étude réalisée, le projet a été mis en attente suite à la constitution du cercle scolaire de la Basse-Veveyse. Il fait un résumé de la première étude au moyen de plans.

Après plusieurs discussions dans un groupe de travail créé pour ce projet, le Conseil communal propose une étude complémentaire afin d'élargir la première qui n'est pas abandonnée. Elle est maintenue avec ajout d'une plus-value (parking sous-terrain d'environ 35 places, place de sport en tartan et place goudronnée).

L'offre du bureau DUPONT architectes SA s'élève à CHF 62'000.–.

La Commune pourra financer le projet en autofinancement avec les liquidités à disposition. Il ne sera pas nécessaire de contracter un emprunt bancaire. L'amortissement de l'étude (durée de vie 10 ans) avec un taux de 10 % sera d'environ CHF 6'200.– par année dès 2024.

Selon la première étude, le montant estimatif des travaux s'élevait à CHF 7'214'700.– alors que la deuxième prévoit un montant de CHF 2'245'000.–. Le projet global est estimé à CHF 10'000'000.–.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Olivier AQUILLON revient sur l'étape une de l'agrandissement qui a été stoppée en raison du regroupement scolaire. Est-ce qu'une étude démographique a été faite et quel est le besoin d'avoir des classes supplémentaires ?

Monsieur Kevin GENOUD explique que le but est de bénéficier de 8 salles de classe pour pouvoir éventuellement former un Cercle scolaire indépendant. Selon l'estimation du Canton en collaboration avec le Directeur du Cercle scolaire, même avec un nombre donné d'appartements, la projection ne peut pas se faire plus de 2 ans à l'avance sur le nombre d'élèves.

Monsieur Paul KONAN ajoute qu'en plus d'une certaine autonomie, il n'y a plus d'agrandissement possible à Attalens et le site de Remaufens en aurait la possibilité. Des discussions ont eu lieu sur l'évolution démographique et la fréquentation de notre école sachant que les élèves du Cercle scolaire sont en augmentation chaque année.

Madame Sandra SUTER demande si le projet de la place de jeux de l'école est toujours en stand-by en attendant les travaux ? Dans le laps de temps de deux ans ou plus, les élèves sont toujours dans l'attente qu'il se passe quelque chose.

Monsieur Kevin GENOUD revient sur la proposition d'un toboggan entre la place du haut et du bas. Il n'est pas possible d'installer un toboggan sans un sol adapté. Le projet de jeux entre la salle polyvalente et le ruisseau est aussi en attente pour éviter un conflit avec des échafaudages lors des travaux. Du plus, la place de jeux est située juste à côté.

Monsieur Gilles RIEDER demande si le besoin d'un parking est bien réel et si l'entrée se trouve du même côté que l'entrée de l'école enfantine ? Il ne pourrait pas servir de parking de décharge pour les parents le matin ?

Monsieur Kevin GENOUD assure que la séparation sera bien faite entre l'école et l'entrée du parking. Le besoin en parking se fait sentir au niveau de la Place du Village. Un règlement devrait prochainement être présenté afin de décharger et régler les parkings en journée. Le projet serait également en lien avec la salle de banquets prévue.

Monsieur Patricio HERRERA confirme un problème de parcage dans toute la commune, sans compter la pression avec les nouveaux habitants qui vont arriver. La volonté du Conseil est de développer et d'investir sur l'école et la salle polyvalente. La vision future à 5, 10, 15 ans est de disposer d'un établissement scolaire propre avec 8 salles en conformité. Nous devons disposer d'une salle polyvalente qui tient la route, d'un système de chauffage aux normes avec possibilité de louer.

Monsieur Paul KONAN précise que maintenant le bus scolaire prend les enfants à 4 endroits et plus seulement au centre du village au bas de la Place avec une concentration des élèves. Le projet d'étude prévoit un agrandissement qui permettrait à notre site d'augmenter sa capacité de fréquentation pour une meilleure circulation des élèves sur les deux sites.

Aucune autre précision n'est demandée par l'assemblée.

4.3 Etude complémentaire pour la réfection du Chemin de la Vignetta et l'aménagement d'un trottoir

Monsieur Patricio HERRERA présente cet objet au moyen d'une projection.

Avec des photos à l'appui, Monsieur Patricio HERRERA montre l'état actuel du Chemin de la Vignetta. Le Chemin de la Vignetta devant être rénové, une étude a été mandatée à la société MGI Ingénieurs à Châtel-St-Denis.

Un montant de CHF 48'500.- a été attribué dans un premier temps pour l'étude préliminaire. De cette somme, il reste CHF 22'713.- que nous proposons de reporter afin de finaliser l'étude et prolonger le mandat jusqu'à l'appel d'offres selon les normes SIA.

Dans cette optique, le budget pour finaliser l'étude, les appels d'offres et comparatifs suivant les SIA, s'élève à CHF 50'000.-. Montant du projet que la commune demande pour l'étude complémentaire. A ce montant, nous pouvons soustraire les CHF 22'713.- reportés de l'étude préparatoire. Le montant du nouvel investissement demandé se monte à CHF 27'287.-.

La mise à l'enquête serait prévue en juin 2023, l'appel d'offres dans le courant du mois d'août et la réalisation des travaux dès février 2024.

Si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la commune pourra se permettre un autofinancement. Dans le cas contraire, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire. L'amortissement étant fait sur 10 ans, pour un total de CHF 5'000 par an.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Olivier FONTAINE aimerait savoir à quoi a servi la partie déjà utilisée et pourquoi une nouvelle étude est nécessaire ? Est-ce que le nouveau projet de construction au sommet du Chemin de la Vignetta est lié ? Les explications ne sont pas très claires !

Monsieur Patricio HERRERA répond que l'étude n'est pas basée uniquement sur la route mais également sur les conduites d'eau. La commune a besoin de cette étude comme support de travail afin d'avoir une bonne combinaison entre la route, le trottoir et les conduites. La mise à l'enquête est comprise dans le budget ainsi que les appels d'offres.

Monsieur Grégory DEGLISE ajoute une précision sur le remplacement d'une nouvelle conduite d'adduction d'eau potable sur la totalité de la route ainsi que certaines conduites des évacuations des eaux claires et usées à remplacer.

Madame Sandra SUTER demande si le nouveau quartier pourrait être un frein à la création d'un trottoir ?

Monsieur Patricio HERRERA explique qu'une négociation pourrait justement permettre de le réaliser à moindres frais en trouvant un accord entre la commune et les auteurs du projet. Le trottoir est projeté en violet sur le plan soit à gauche en montant le Chemin de la Vignetta depuis le centre du village.

Monsieur Yves Alain SCHWAAR pense que plus d'habitations dit plus de véhicules et donc certains à une grande vitesse. Est-ce qu'une limitation de la vitesse a été réfléchi ?

Monsieur Patricio HERRERA n'a pas précisé dans sa présentation que la route sera à sens unique depuis le centre du village en direction de Châtel-St-Denis avec un trottoir franchissable. L'étude devra définir si une réduction de la vitesse est nécessaire. Après la finalisation de l'étude, l'investissement pour les travaux sera présenté en assemblée.

Monsieur Olivier AQUILLON demande si une réflexion globale a été menée sur la mobilité douce dans le village ? Lorsque l'on circule à vélo, on utilise les axes qui permettent d'éviter la route cantonale et cela pourrait peut-être être intégré surtout si on condamne des axes en les mettant à sens unique.

Monsieur Patricio HERRERA lui répond qu'aucune réflexion n'a eu lieu jusqu'à maintenant sur le sujet.

Monsieur Charles LUCAS demande si le sens unique ne devrait pas plutôt se faire dans l'autre sens afin de pouvoir venir au centre du village. Tôt le matin, la sortie sur la route cantonale en direction de Châtel-St-Denis n'est pas aisée comme il n'y a pas de rond-point avec la colonne de voitures.

Monsieur Patricio HERRERA assure que c'est un bon moment pour cet investissement. D'autres projets risquent de venir s'ajouter et celui-ci ne sera plus prioritaire.

4.4 Réfection de la Route des Chênes jusqu'à la déchèterie

Cet objet est présenté par Monsieur Patricio HERRERA.

La Route des Chênes fait partie du prolongement de la Route Villageoise qui a été réfectionnée ces dernières années sur différentes parties. Elle fait partie des routes fortement utilisées par la plus grande partie du village. Ce tronçon est dans un état très détérioré. L'entretien annuel coûte cher et utilise beaucoup de ressources. L'état de ce tronçon routier provoque des usures sur le matériel de déneigement ainsi que des coûts supplémentaires. Un élargissement permettrait un meilleur croisement entre les voitures. Il n'est pas prévu de faire de trottoir sur ce tronçon.

Avec des photos à l'appui, Monsieur Patricio HERRERA montre l'état actuel de la Route des Chênes.

Investissement de CHF 247'000.-. Si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la commune pourra se permettre un autofinancement. Dans le cas contraire, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire. L'amortissement étant de 2,5 % sur 40 ans, pour un total de CHF 7'547.51 par an.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Jean-Pierre THUILLARD demande si avant de prévoir cela, il ne faudrait pas régler des problèmes en aval ? La Route Villageoise est dotée d'un super trottoir mais il existe un point dangereux à la croisée avec la Route du Levant sans aucun passage piétons ! Ne serait-il pas possible d'amorcer un passage pour les enfants qui rentrent de l'école ?

Monsieur Patricio HERRERA précise qu'une demande écrite a été adressée au Conseil communal durant l'année afin d'aménager des passages sécurisés supplémentaires. Bien entendu, il faut se conformer aux normes et prescriptions en vigueur. Le Conseil communal va statuer en début d'année sur la possibilité de mettre en place différents passages depuis la Route Villageoise.

Monsieur Robert GENOUD demande s'il n'y aurait pas lieu d'avoir une réflexion un peu plus loin que l'entretien de la route à élargir et l'installation d'un bac de rétention. Un agrandissement de la déchèterie sera prochainement nécessaire mais à quel endroit ? Il y aurait peut-être une discussion à ouvrir avec Châtel-St-Denis pour une collaboration ?

Monsieur Patricio HERRERA assure que la déchèterie actuelle a encore une capacité d'augmentation avec des heures d'ouvertures supplémentaires et une certaine marge d'absorption. Une amélioration externe serait possible avec d'autres communes ou un partenariat privé. En interne, le service de la déchèterie peut être amélioré à moyen terme. Les solutions sont à étudier.

4.5 Mise en conformité de la déchèterie avec installation d'un bac de rétention

Monsieur Patricio HERRERA présente cet objet en commençant par expliquer que la déchèterie de Remaufens doit être remise en conformité suivant les demandes des autorités cantonales sur différents points (préavis du Service de l'environnement). La déchèterie est utilisée pour le recyclage et comme point de collecte des déchets de notre commune. Plusieurs points de non-conformité aux prescriptions de protection de l'environnement et de mise au standard des captages des eaux doivent être menés (eaux pluviales et eaux usées). La commune se doit d'être un exemple dans le suivi des prescriptions cantonales et fédérales.

Investissement de CHF 30'800.-. Si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la commune pourra se permettre un autofinancement. Dans le cas contraire, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire. L'amortissement étant de 3 % sur 33 ans, pour un total de CHF 924.- par an.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Jean-Pierre THUILLARD demande s'il existe déjà une canalisation « eaux usées » qui arrive à la déchèterie ?

Monsieur Patricio HERRERA lui confirme que oui.

4.6 Achat de la surface du ruisseau de Rouvena suite à sa remise à ciel ouvert

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet au moyen d'une projection.

Selon les lois cantonales sur le domaine public (art. 12) et sur les eaux (art. 27¹), les ruisseaux sont propriété du Canton mais entretenus par les communes.

Au niveau des coûts, le prix du m² a été fixé avant le début de travaux par l'institut agricole de Grangeneuve soit CHF 2.65/m² pour une surface de 1'243 m² donc un prix total de CHF 3'293.95.

La surface du ruisseau de Rouvena remis à ciel ouvert sera acquise par l'autofinancement de la commune.

La Commune doit avoir l'accord de l'assemblée pour permettre de continuer les démarches auprès d'un notaire.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Jean-Pierre THUILLARD trouve la surface un peu légère à moins qu'elle ne concerne pas les berges ?

Monsieur Grégory DEGLISE lui confirme qu'il ne s'agit que du lit du ruisseau sans les berges.

Monsieur Prosper BOURBAN demande pourquoi la commune doit acheter le ruisseau alors qu'il est propriété du canton ?

Monsieur Grégory DEGLISE explique que la loi exige que les frais soient financés par les communes.

4.7 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Madame Jacqueline BUGNARD, Secrétaire de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a prévu des recettes ainsi que des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un très bon équilibre du compte de fonctionnement avec un léger excédent de charges annoncé.

Le budget présenté a été établi conformément aux exigences légales en vigueur.

Elle propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté. La Commission financière donne un préavis favorable pour les 5 nouveaux investissements présentés ce soir.

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

4.8 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote, soit :

4.1 Budget de fonctionnement

Accepté avec 42 voix pour et 1 abstention.

4.2 Etude complémentaire pour l'agrandissement du bâtiment scolaire

Investissement de CHF 62'000.– accepté par 40 voix pour et 3 abstentions.

4.3 Etude complémentaire pour la réfection du Chemin de la Vignetta et l'aménagement d'un trottoir

Investissement de CHF 27'287.– accepté par 42 voix pour et 1 abstention.

4.4 Réfection de la Route des Chênes jusqu'à la déchèterie

Investissement de CHF 247'000.– accepté par 37 voix pour et 6 abstentions.

4.5 Mise en conformité de la déchèterie avec installation d'un bac de rétention

Investissement de CHF 30'800.– accepté par 42 voix pour et 1 abstention.

4.6 Achat de la surface du ruisseau de Rouvena suite à sa remise à ciel ouvert

Investissement de CHF 3'500.— accepté à l'unanimité.

5. Divers

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses vifs remerciements à tous les membres du Conseil communal qui investissent de leur temps pour la Commune, à la Secrétaire et à la Caissière pour leur précieux travail.

Monsieur Stéphane DORTHE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans le Remaufens Infos. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre THUILLARD demande pourquoi la commune n'exige pas du propriétaire des immeubles en construction sous le restaurant de construire un trottoir comme s'il s'agit d'une construction neuve ? Comme le trottoir se trouve du côté gauche en montant la Route du Crage, tous les habitants des immeubles situés de l'autre côté de la route doivent traverser pour se rendre sur le trottoir.

Monsieur Stéphane DORTHE lui répond que la mise en place d'un trottoir sur la Route du Crage et sur la Route Villageoise a nécessité beaucoup de travail pour que toute la longueur du village soit sécurisée. Pour les projets futurs, il s'agit du Chemin de la Vignetta et la Route du Levant selon les moyens financiers. L'exigence sera étudiée pour les prochaines constructions neuves.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et réadresse ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement ainsi qu'au personnel administratif.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Stéphane DORTHE, remercie chacune et chacun pour leur participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 22 h 30 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements de l'Assemblée.

**Le Syndic
Stéphane DORTHE**

**La Secrétaire
Auréliе FONTAINE**